

Vendredi 27 avril 2018

C'est à travers quatre notes de service que le ministre Blanquer veut recadrer des pratiques qu'il juge « anarchiques » et contraires à la « liberté pédagogique ».

Le fantôme des ZAD pédagogiques

En effet, chacun et chacune a constaté que depuis de plusieurs années, de nombreuses ZAD pédagogiques se sont installées dans les écoles maternelles et élémentaires, conduites par des cohortes d'enseignants rénovateurs qui chaque jour imposent aux élèves un apprentissage des tables, du calcul mental, de la lecture incluant la maîtrise globale de mots outils, une dictée quotidienne de mots, voire de phrases et même de la résolution de problèmes. Et même certains pratiqueraient l'initiation aux arts, l'éveil scientifique, la connaissance historique et géographique de nos territoires et s'adonneraient à des exercices physiques ainsi qu'à la pratique du jeu collectif !



Le ministre qui serait dit-on en haut lieu une fine gaule de la pédagogie, a donc décidé de reprendre l'école en main, de réécrire de nouvelles instructions (mais chut, il ne faut pas le dire) tout en

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

stigmatisant les enseignants qui n'en font qu'à leur guise et prennent leurs aises avec les « bonnes » pratiques.

L'échec de la formation des maîtres

Pour nombre de médias, il s'agit d'un véritable camouflet adressé au corps enseignant. C'est un point de vue. Ce qu'oublie de dire les journalistes ou du moins ce que le ministère oublie de leur rappeler, c'est que depuis la réforme Darcos de 2008 (dite de la mastérisation), la formation initiale des maîtres a été quasiment démantelée, conséquence de l'intégration des IUFM aux universités devenues autonomes depuis la loi Fillon de 2007. Les lauréats des concours sont devenus de moyens d'enseignement, le ministre considérant qu'un simple compagnonnage suffirait pour assurer la formation des stagiaires par une simple transmission des savoirs professionnels grâce à des outils « clé en mains ».

Et la réforme Peillon, en instituant l'alternance stage – formation ESPE avec ou sans Master n'a fait qu'aggraver les insuffisances notoires de la formation initiale. Quant à la formation continue elle est maintenue sous assistance respiratoire par le biais des animations pédagogiques lesquelles ont été détournées de leur fonction initiale.

Les nouvelles instructions Blanquer constituent donc un aveu d'échec de la succession de réformes initiées par les différents gouvernements depuis plus de dix ans... que le ministre actuel a d'ailleurs fréquentés.

Le parcours initiatique du ministre

En effet, [Jean-Michel Blanquer](#) connaît bien la rue de Grenelle. De 2004 à 2012, il a gravi à toute vitesse, sous des ministres de droite, les échelons qui mènent aux plus hautes responsabilités de l'éducation nationale. En 2006, il devient directeur adjoint du cabinet de Gilles de Robien [lequel mène](#)

[un combat sur les méthodes de lecture](#), et plus particulièrement contre la méthode globale, son vieux fantôme, responsable de tous les maux scolaires. Le B-A-BA de De Robien est la méthode syllabique pure et dure, reposant exclusivement sur une association de lettres puis de syllabes. Pour appuyer son injonction, il commet la [circulaire 2006-03 du 03/01/2006](#), publiée au BO du 12/01/06, intitulée "apprendre à lire" et s'inscrivant dans la mise en œuvre des programmes.

Cette circulaire, décriée quasi unanimement, par la profession (universitaires, formateurs, enseignants et même les inspecteurs de l'Education nationale...) modifiait de fait les [Instructions officielles de 2002](#) alors qu'elles achevaient de se mettre en place et plutôt bien perçues par la souplesse et la liberté pédagogiques qu'elles préservaient dans l'organisation des apprentissages. Rappelons que ces instructions étaient accompagnées de documents d'application fort appréciés et utiles pour la construction des programmations.

De Robien, poursuivra son travail de sape en s'attaquant à l'enseignement de la grammaire en décembre 2006.

Douze ans plus tard, Blanquer récidive en s'inspirant de son mentor De Robien et nous refait le même coup, on pourrait dire le même cirque. Quatre simples notes de service viennent contredire les [Instructions officielles de 2015](#), à peine celles-ci sont-elles mises en place et dont les enseignants n'ont pas achevé leur appropriation. D'ailleurs, ils attendent encore leur version papier.

Une note de service est-elle réglementaire ?

Dans notre article du Kisaitou 63, [lois et textes réglementaires](#), la note de service n'est pas évoquée car elle n'est utilisée que dans un cadre limité. En termes juridiques et réglementaires, la note de service est définie comme un document qui sert à transmettre des ordres au personnel d'une entreprise, le plus souvent pour se soumettre à de nouvelles procédures mises en place dans ladite entreprise. Elle relève donc davantage d'une information.

Le choix de la note de service par le ministre Blanquer n'est donc pas neutre. Elle exprime bel et

bien une forme de mépris et de déclassement des enseignants, agents de la Fonction publique, relégués au rang de simples salariés exécutant les ordres d'un ministre patron.

Vu sous un autre angle, on peut donc s'interroger sur la légalité de notes de service relatives à des injonctions pédagogiques par rapport à un arrêté définissant les horaires et les programmes pour un ou plusieurs cycles d'enseignement. A ce titre, il serait intéressant que le ministre Jean-Michel Blanquer interroge le juriste de formation Blanquer Jean-Michel !

En tout état de cause, on s'en tient à la consigne édictée dans [le communiqué du SNUipp du 26 avril 2018](#) : **le SNUipp-FSU dénonce cette pratique inacceptable et appelle les enseignants à continuer d'inscrire leurs pratiques dans le cadre institutionnel prévu par la loi, c'est-à-dire appliquer les programmes en faisant usage de leur liberté pédagogique et en s'appuyant sur les travaux de toute la recherche.**

Les notes de service Blanquer

Lecture :

construire le parcours d'un lecteur autonome
[note de service n° 2018-049 du 25-4-2018](#)

Enseignement de la grammaire et du vocabulaire :

un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française
[note de service n° 2018-050 du 25-4-2018](#)

Enseignement du calcul :

un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire
[note de service n° 2018-051 du 25-4-2018](#)

La résolution de problèmes à l'école élémentaire

[note de service n° 2018-052 du 25-4-2018](#)

